

Geneviève Pierre

ESO ANGERS - UMR 6590 CNRS  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

genevieve.pierre@univ-angers.fr

L'agriculteur est l'acteur central des enquêtes menées sur l'autonomie agricole, autonomie individuelle ou impliquant un groupe d'agriculteurs à travers des réseaux institutionnalisés de développement agricole ou des réseaux de travail et d'entraide agricole au quotidien inscrits parfois dans des projets de territoires. L'histoire et la pratique du développement agricole ont privilégié l'organisation de mouvements ruraux (Houée, 1996) au profit de l'émergence d'une exploitation familiale moderne, notamment à partir des années 1960. Historiquement, on peut penser au rôle joué par la Jeunesse agricole catholique (JAC), puis par les Centres départementaux des jeunes agriculteurs (CDJA) et plus largement aux réseaux de conseils techniques des chambres d'agriculture, aux Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), aux Groupements d'employeurs pour le développement associatif (GEDA) et Centres d'études techniques agricoles (CETA) ou Groupes de vulgarisation agricole (GVA). Ainsi, l'activité agricole, relevant de la petite entreprise individuelle, souvent conjugale en élevage laitier, à la fois sociale et familiale dans le cas de nombreux Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), s'inscrit dans des réseaux d'appartenance syndicale ou de conseils techniques, de coopératives, dont le réseau Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) n'est pas le moindre.

La mise en place dans les années 2000 de projets collectifs d'autonomie énergétique/alimentaire agricole à l'échelle locale relève aussi d'initiatives d'agriculteurs qui interconnectent différents réseaux d'acteurs jusqu'à sortir de la stricte sphère agricole pour s'inscrire dans des stratégies de développement territorial donnant une autre dimension à leurs projets. Or, si l'acteur est multicasquettes, son action, son dynamisme relèvent d'intentionnalités et de motivations diverses que l'entretien semi-directif et le récit de vie doivent mettre en évidence. Aussi, l'agriculteur peut-il être interrogé en tant qu'acteur-clé dans l'analyse des logiques mobilisatrices lors de la mise en

œuvre d'un projet de développement territorial, en tant qu'agriculteur développant une stratégie professionnelle pour son entreprise, avec une motivation et un intérêt direct dans le fonctionnement du projet, comme co-exploitant agricole inscrivant des choix personnels ou discutés collectivement avec ses collaborateurs, son époux/épouse, un ou des associés. Si ces projets naissent de la volonté, du dynamisme de quelques individus, ils sont relayés par des réseaux de conseil agricole, généralement liés aux réseaux de travail habituels ou inscrits dans des projets de territoires. L'articulation groupe/individu au service d'actions de développement local/territorial doit tenir compte des différents réseaux d'acteurs, à différentes échelles, dans lesquels l'agriculteur inscrit son activité. Le fait que les projets envisagés relèvent de l'autonomie agricole n'est pas anodin car, relevant de stratégies entrepreneuriales et considérés souvent comme innovants, ils questionnent les identités professionnelles agricoles. La notion d'entrepreneuriat agricole, la question de l'entraide agricole et de l'action collective inscrite dans les représentations identitaires, professionnelles et personnelles ou familiales, se retrouvent dans les intentionnalités, les valeurs d'engagement qui motivent l'implication dans un projet. Les projets collectifs agricoles ou de développement territorial s'inscrivent dans des temporalités diverses, pas toujours convergentes, entre celles du cycle de vie de l'exploitation agricole, de l'installation à la transmission, mais également dans l'histoire du développement local et agricole et de ses dynamiques. L'inscription dans un projet correspond parfois à des moments de rupture dans le déroulé d'une carrière d'agriculteur selon les trajectoires personnelles, familiales et celles de l'activité professionnelle agricole. Or, l'autonomie dans ces projets est envisagée comme un facteur de mobilisation, d'innovation au service de la promotion individuelle et collective d'une agriculture multifonctionnelle redéfinissant ses missions au sein des territoires et dégageant des revenus diversifiés et davantage ancrés localement.

## I- DES PROJETS COLLECTIFS OU DE TERRITOIRE POUR L'AUTONOMIE AGRICOLE : ÉTUDES DE CAS

### 1-1 Des enquêtes à partir de projets collectifs agricoles ou territoriaux développés dans les années 2000

Les cinq actions analysées ont été mises en place dans les années 2000 en Mayenne et Maine-et-Loire. Elles ont été choisies pour la forte implication des agriculteurs et de la profession agricole dans leur construction. Elles relèvent d'une réflexion sur l'autonomie agricole, énergétique et/ou alimentaire plus ou moins inscrite dans les projets « de territoires » et bénéficiant de l'organisation de circuits courts, de filières locales.

Nous avons procédé par entretiens auprès des acteurs, élus, techniciens, qui ont assuré le montage technique des projets et auprès de qui nous avons mené des entretiens principalement informatifs qui impliquaient 17 personnes : représentant des élus et des techniciens ou responsables d'institutions agricoles comme les FD CUMA (fédération départementale) et les CUMA départementales, comme le Conseil Général (Mayenne), l'antenne locale de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, la FD Civam (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Monde rural) de la Mayenne. Nous avons distingué une catégorie « d'agriculteurs initiateurs de ces projets » (14) qui ont fait l'objet d'enquêtes par récits de vie (Berteaux, 2010) ; lorsque ces agriculteurs étaient aussi des élus communaux et à la fois initiateurs et promoteurs de ces projets (2), ils ont fait l'objet d'un double entretien spécifique. D'autres agriculteurs, simples adhérents ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs (12) concernant leurs rôles et leurs intentionnalités de participation à ces projets. Des résultats d'enquêtes menées sur les motivations à l'origine de ces projets ont pu par ailleurs être utilisés (Noah, 2006).

Les deux premières actions sont portées par des éleveurs qui cherchent à rendre leurs exploitations plus autonomes dans l'alimentation animale et le faire à moindre coût énergétique.

- Un projet de presse à huile végétale pure semi-mobile dans le Maine-et-Loire, relevant d'une CUMA départementale, permettant la production de tourteau fermier pour l'alimentation animale et la production d'huile végétale pure, initialement prévue pour un usage en huile-carburant. Ce projet est devenu opérationnel pour l'ensemble du département en 2006.

- La mise en place d'une station de pressage fixe d'huile végétale pure et de production de tourteau, localisée en Layon, opérationnelle en 2010, dans la continuité du projet précédent, s'inscrit dans le Pôle d'Excellence Rurale (PER) du Pays de Loire en Layon.

Parallèlement, une filière bois-énergie (bois déchiqueté) se met en place en Mayenne à travers des projets convergents :

- La FD CUMA de Mayenne et la CUMA départementale Cepvil (d'expérimentation en machinisme) en Mayenne promeuvent le bois déchiqueté par l'acquisition de déchiqueuses, avec pour effet premier la valorisation d'une ressource locale (le petit-bois), considéré jusque-là comme un déchet et fréquemment brûlé sur la parcelle, en vue de la production d'énergie renouvelable.

- Des élus locaux également agriculteurs s'impliquent dans la mise en place d'un réseau de chaleur bois (bois déchiqueté) dans une commune de Haute-Mayenne à partir du bois produit localement par les agriculteurs.

- Ces initiatives convergent dans le projet de territoire du Pays de Haute-Mayenne en vue de la constitution d'une filière locale de bois déchiqueté structurée au sein de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Haute-Mayenne Bois-énergie (HMBE).

Ces projets nécessitent le passage à l'action collective par l'importance des investissements nécessaires pour l'achat des presses à huile végétale pure et des déchiqueuses à bois (250000 à 400000 euros pour les équipements en machinisme). Ces outils sont acquis par le biais des CUMA.

Parallèlement, ces actions s'inscrivent dans des stratégies et programmes de développement territorial et bénéficient de financements relevant des programmes Leader + ou pôles d'excellence rurale tant en Nord Mayenne qu'en Pays de Loire en Layon (Maine-et-Loire). Cela participe d'une dynamique de territorialisation du développement rural et agricole. La valorisation économique, au cœur de ces projets, s'accompagne d'une dimension socio-territoriale forte. Bien que le bois énergie issu de la filière locale revienne plus cher que le bois acquis auprès des grands opérateurs industriels d'approvisionnement, l'ambition socio-territoriale du projet est de permettre une valorisation locale de la haie par une agriculture élargissant ses missions traditionnelles de production et rémunérée pour ce faire, offrant *in fine* des services paysagers spécifiques au territoire. Cela doit convaincre les collectivités locales de s'adresser à la filière locale.

## 1-2 Des projets de tourteaux fermiers pour l'alimentation animale: des projets collectifs de développement agricole soutenus par le Pays du Layon

Les deux projets de presse fixe pour la production d'huile végétale pure et de tourteau fermier visent l'autonomie alimentaire (animale) et énergétique à partir du pressage du colza (70 %) ou du tournesol (30 %) permettant de produire 1/3 d'huile végétale pure et 2/3 de tourteaux dans le cadre d'une production locale et fermière pour l'alimentation du bétail ou pour l'utilisation de l'huile en carburant en mélange à 30-35 % avec le diesel, voire pour une valorisation auprès des fabricants d'alimentation du bétail. Il s'agit d'une production en circuit court, voire fermé, car les possibilités de valorisation hors du milieu agricole sont dépendantes de conditions juridiques très strictes. Ces deux projets ont été fortement incités par le contexte de promotion des biocarburants en France en 2005 mais leur motivation première est liée à une recherche d'autonomie alimentaire menée par des éleveurs d'une CUMA locale du Pays de Loire en Layon en 2000-2001. Ceux-ci souhaitent d'abord réaliser des économies de coûts de production grâce au désherbage localisé (mécanique) permettant de diminuer les charges d'intrants, puis se sont intéressés au séchage de la luzerne (produire sa propre alimentation du bétail), ce qui a entraîné une réflexion sur l'énergie utilisée pour le chauffage. Cela conduit à envisager le pressage de l'huile végétale pure pour un usage de l'huile en carburant et la production d'un tourteau fermier pour les animaux.

Ces agriculteurs du Layon ont décidé de faire appel à l'échelon départemental pour mettre en place un outil ambitieux et innovant d'un point de vue technique et ont contacté à la fois le réseau FD CUMA de Maine-et-Loire et les institutions agricoles départementales, comme la Chambre d'agriculture. Une presse à huile semi-mobile<sup>1</sup> de 350 000 litres de capacité de production (la plus grande au sein du réseau CUMA de la FR CUMA<sup>2</sup> ouest) est achetée par la CUMA départementale (Maine-et-Loire) Innov-expé en 2006 et produit à pleine capacité en 2007. L'utilisation départementale de l'outil concerne 73 adhérents (FD CUMA, février 2008). Toutefois, cet outil départemental est testé dans une CUMA du Layon en 2006, le machiniste qui a

installé l'outil est un revendeur du Layon et, en 2006-2008, plus de 70 % des utilisateurs sont en Layon. Le Pays de Loire en Layon a d'ailleurs fortement soutenu cette action par l'intermédiaire du programme Leader + (2000-2006).

Ainsi, lorsque l'appel à projet des pôles d'excellence rurale est lancé en novembre 2005, le Pays saisit l'opportunité de pouvoir localiser une presse à huile végétale pure fixe de forte dimension répondant aux besoins locaux. Depuis 2010, cet outil fixe localisé dans une CUMA du Layon (H2L) comptant 70 adhérents a produit 1 500 tonnes d'huile et 2 400 tonnes de tourteaux. Avec le PER du Pays de Loire en Layon, le projet change de spatialisation et surtout d'affichage: il s'agit d'abord de produire du tourteau pour les éleveurs et l'huile devient le coproduit. Ce projet s'insère dans une démarche de réflexion environnementale du Pays datant de la fin des années 1990 et s'inscrit dans la continuité de l'élan impulsé par la presse à huile mobile départementale. Dans l'idée de ses promoteurs, les deux outils sont complémentaires car leur territorialité est différente: l'outil fixe du PER rayonne sur le Layon-Saumurois dans le sud-est du Maine-et-Loire et sur les départements voisins à partir d'un bassin local de production en colza-tournesol, laissant la presse à huile mobile disponible pour les autres agriculteurs du département. La moitié des adhérents de la CUMA Innov-Expé utilisant la presse mobile du Maine-et-Loire l'ont quittée pour adhérer à la CUMA H2L localisant la presse fixe du PER.

## 1-3 Des projets pour le bois déchiqueté en Mayenne: de l'implication des agriculteurs au projet de territoire

Ces projets procèdent d'initiatives d'acteurs, de localisation, d'échelle et de temporalités différentes qui convergent à la fin des années 2000. Un événement fondateur est fréquemment cité par les élus dans les entretiens menés en Nord Mayenne: deux terrains nord mayennais ont été choisis par l'ANDRA pour l'expérimentation de l'enfouissement des déchets nucléaires en 2000. Le rejet massif<sup>3</sup> que cette annonce a suscité, aurait constitué un événement déclencheur de la réflexion sur d'autres formes d'énergies (entretiens élus, 2011); du moins cela participe d'un conteste général qui a marqué les élus du Pays et mobilisé de nombreux habitants par les relais associatifs.

1- Mobilité réduite à 6 lieux principaux de stationnement de la machine.

2- FR CUMA: Fédération régionale des CUMA de l'Ouest sur 12 départements.

3- Un mois quasi ininterrompu (mars 2000) de manifestations (5 000 personnes à Laval et entre 3 000 et 4 000 à Bais): 44 associations locales mayennaises manifestent leur rejet.

Toutefois, l'initiative qui s'inscrit au sein du réseau CUMA de la Mayenne commence dès 1995 à partir d'un agriculteur-initiateur, relayé par le Directeur de la FD CUMA, qui pousse à l'installation de chaudières à bois déchiqueté et à l'acquisition d'une déchiqueteuse à bois au sein de la CUMA départementale Cepvil (Mayenne) créée à cette occasion. Entre 1995 et 2010, plusieurs déchiqueteuses sont achetées. Aujourd'hui, deux déchiqueteuses à grappin, plus efficaces, alimentent le réseau CUMA de la Mayenne. Elles ont permis de renforcer l'équipement en chaudières à bois déchiqueté (165 chaudières individuelles et 20 installations collectives en Mayenne en 2010, contre 3 en 1995). Cela a poussé à considérer le petit-bois de la haie, jusque-là un déchet, en ressource valorisable.

Parallèlement, deux élus d'une commune de nord Mayenne, également agriculteurs, réfléchissent à un nouveau mode de chauffage pour l'école communale. Ces deux agriculteurs qui font leur bois proposent la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant au bois déchiqueté. En décembre 2005, les réseaux (1 000 mètres) sont installés pour alimenter un lotissement communal (15 logements); le réseau est dimensionné pour chauffer à terme la salle des fêtes, la mairie, des bâtiments municipaux et un café-restaurant. L'installation coûte 500 000 euros, subventionnée à 80 %, et le réseau a besoin de 200 tonnes de bois sec, fourni localement. Une plate-forme de stockage de bois construite en 2007 est gérée par l'association ABBE (Association bois-bocage-énergie) qui compte 17 agriculteurs aujourd'hui. Or, malgré le caractère très local du projet, il n'a pu aboutir qu'avec le soutien du Pays même s'il ne relève pas d'une initiative du Pays. En effet, ces deux élus aidés par la mission énergie du pays de Haute-Mayenne, ont bénéficié de financements et à partir de 2005, ils s'intègrent à la démarche du Pays de Haute-Mayenne de structuration d'une filière locale de bois-énergie. La volonté de structuration de cette filière s'inscrit dans un ensemble de politiques de Pays. La charte de développement durable rédigée en 2002 promet « un territoire d'initiatives économiques durables ». Le programme Leader + (2000-2006) met en avant des actions de « valorisation des ressources naturelles et culturelles » dont la promotion des énergies renouvelables. Le Pays signe également avec l'ADEME des contrats ATENÉE (Action Territoriale pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique) puis COT (Contrat d'Objectif territorial) et PCET (Plan Climat Énergie Territoire) et installe des moyens d'ingénierie importants, jusqu'à trois salariés à la mission énergie du Pays,

entre 2003 et 2010. Cette animation territoriale conduit à la création d'associations d'usagers et de groupements d'achats sur les panneaux photovoltaïques. Cette dynamique forte est relayée en 2006 par un PER « Haute-Mayenne, terre d'énergies ». À partir du moment où les collectivités locales ou des structures collectives souhaitent installer des chaufferies collectives, la structuration de la filière en circuit court est nécessaire. Elle s'organise entre 2005 et 2008. Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est créée en 2008 pour gérer les plateformes de stockage sur trois sites fixes (Saint-Hilaire-du-Maine, Gorrion et Parigné/Braye). En 2010, les 2/3 du bois apporté sont du bois « agricole », le reste étant du bois d'industriels locaux, de scieries pour l'essentiel. Pour 75 % des quantités, les clients sont des collectivités locales. La SCIC permet de regrouper autant des structures publiques que privées, des collectivités locales et des agriculteurs, des industriels, des utilisateurs/apporteurs, des structures partenaires, associatives, techniques (FD Civam, FD CUMA, la Chambre départementale d'agriculture, des associations d'insertion) et des Cigales (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire). La structure compte 53 partenaires en 2011. En 2012, on prévoit l'élargissement du périmètre d'action en direction de la Communauté de Communes du pays du Loiron, voire de l'ensemble de la Mayenne.

## **II- L'AUTONOMIE AGRICOLE, LE PROJET COLLECTIF ET LA PARTICIPATION INDIVIDUELLE : QUESTIONNEMENTS POUR LA RECHERCHE**

### **2-1 L'autonomie agricole par l'action collective : différentes définitions et dimensions**

L'autonomie est avant tout une démarche d'évolution des pratiques. Jacques Rémy (2010) la définit comme une « volonté de maîtrise et d'appropriation personnelle et collective de conduite des itinéraires techniques sans le truchement de tiers ». La consommation sobre en intrants est un critère partagé par tous. La conduite d'exploitation économe et autonome se nourrit d'actions collectives, coopératives, associatives qui soulignent l'inscription de l'exploitation dans des dynamiques territoriales par la mobilisation de ressources locales, par la mixité des productions, par la complémentarité dans l'utilisation des ressources, comme l'arbre envisagé autant comme ressource énergétique (bois) que comme facteur de production par le rôle écologique de la

haie dans l'espace agricole (Vilain, 2003, loc. cit.). Le réseau Civam est, avec le Réseau Agriculture Durable (RAD), à l'initiative des réflexions et de la promotion des systèmes d'élevage économes et autonomes; dans sa définition de l'autonomie, il ajoute d'autres critères comme le niveau d'endettement des agriculteurs (Gaboriau et al., 2009).

Dans cette recherche, l'autonomie se décline sous plusieurs aspects. Il s'agit d'abord de l'autonomie alimentaire et énergétique dans les élevages, le principe étant d'autoproduire au sein de l'exploitation et/ou du territoire local l'alimentation pour le bétail. Elle se définit plus largement par une gestion économe de l'exploitation évitant le suréquipement individuel en matériel. L'autonomie se définit aussi par rapport aux dispositifs de soutien public, à l'insertion dans les marchés mondiaux, sachant que la plupart des agriculteurs interrogés s'inscrivent dans une agriculture spécialisée et conventionnelle, prioritairement vendeuse de matières premières pour l'industrie agroalimentaire (lait, par exemple), ce qui n'empêche pas cependant une conduite économe de l'exploitation et le pâturage à l'herbe. Même si la majorité des participants aux projets présentés dans ce travail sont motivés par une approche individuelle, si ce n'est individualiste (trouver une alternative au fuel, mieux valoriser ses productions agricoles et sécuriser ses revenus), la dimension collective de l'autonomie (équipement en matériel performant au sein du réseau CUMA, créer une association pour la commercialisation de productions locales, ou pour un groupement d'achats, monter une filière locale d'approvisionnement) a pour but d'obtenir une capacité individuelle ou collective d'action sur son environnement économique, politique, professionnel, jusqu'à maîtriser la gouvernance des projets que l'on contribue à monter (Pierre et Thureau, 2011). La définition de l'action collective utilisée ici s'inspire ici des travaux de Neveu (2002)<sup>4</sup> et de Van Dam (2008) : le projet collectif professionnel et territorial est envisagé comme le regroupement de différents acteurs individuels, collectifs, institutionnels, agricoles ou non agricoles, autour d'une finalité professionnelle collective et/ou territoriale, qu'elle soit motivée par des considérations civiques, socio-territoriales ou marchandes. L'entraide rurale (Sabourin, 2007), l'engagement collectif, la mutualisation des moyens sont des moyens de parvenir à l'autonomie des exploitations au sein des territoires.

4- Neveu (2002), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, la Découverte

## 2-2 L'agriculteur dans les projets collectifs et de territoire: Notions et questionnements pour la recherche

La question de l'autonomie agricole inscrite dans des dynamiques d'action collective et/ou de territoire met en perspective l'articulation entre le projet professionnel de l'exploitant, le projet de vie de l'individu-agriculteur, la façon dont les activités de l'exploitation agricole interfèrent sur la vie personnelle et familiale, et l'engagement de la personne ou l'engagement professionnel de l'agriculteur dans des projets collectifs. Les intentionnalités/motivations de l'agriculteur dans ces projets s'expriment dans l'articulation de différentes dimensions de l'implication individuelle (la personne, la famille, l'entreprise), de différents réseaux, de différents « mondes » (Boltanski et Thévenot, 1991<sup>5</sup>) par la capacité des acteurs territorialisés (Gumuchian et al., 2003) à être « multicasquettes » mais aussi par les valeurs, choix éthiques et citoyens portés par l'individu et souvent partagés au sein de la famille.

La question des identités professionnelles a été développée dans de nombreux articles qui montrent que, dès les années 1980, les remises en cause des articulations traditionnelles entre identité personnelle/sociale/professionnelle, entre famille/entreprise, entre profession et citoyenneté, créent des tensions internes et externes (B. Lémyer, 2003). Les tensions internes s'observent à deux niveaux : par le décalage pour chaque agriculteur entre les conditions de sa pratique agricole et « l'idéal de soi » qu'il souhaiterait développer (Van Dam, 2008, loc. cit.). On connaît aussi des divergences entre agriculteurs selon leurs propres représentations du métier et de ses fonctions, la question de la multifonctionnalité agricole (Dufour et al., 2003) étant l'occasion d'une reconstruction des identités professionnelles dans laquelle la fonction de production s'efface devant celle de commercialisation, jusqu'à définir des entrepreneurs « ruraux » (Müller, 2009). Les tensions externes relèvent de la façon dont la profession agricole se présente au reste de la société c'est-à-dire de moins en moins en tant que collectif unique de référence établi (B. Lémyer, 2003, loc. cit.) et selon les façons dont elle se positionne dans les débats sur les spé-

5- La théorie des conventions de Boltanski et Thévenot définit six mondes ou six principes qui permettent aux acteurs de se coordonner et de justifier leurs engagements dans l'action : monde de l'inspiration, monde domestique, monde de l'opinion, monde civique, monde marchand et monde industriel (Boltanski et Thévenot, 1991).

cificités de l'agriculture, son lien au territoire, son rapport à la modernité. Selon Jacques Rémy (2010, loc. cit.), les pratiques productives et les missions que la société assigne à l'agriculture obligent les exploitants agricoles à revisiter la nature du lien individu/famille/exploitation. Il rappelle l'abandon récent de la référence à la figure de l'exploitation familiale qui s'était imposée depuis les années 1960 (congrès de la FNSEA en 2005 ; LOA de 2006 qui lui substitue la notion d'entreprise agricole en instituant le fonds agricole). Aussi, l'exploitation post-familiale connaît-elle une séparation de plus en plus nette entre sphère professionnelle et sphère domestique. La reprise d'exploitation ne s'inscrit plus aujourd'hui dans un projet familial mais dans un projet personnel de création d'entreprise (Bessière et al., 2008). Selon Corde-lier et Le Guen (2010), le caractère entrepreneurial de l'activité agricole est une composante forte des identités professionnelles. L'entrepreneuriat est défini comme l'articulation de différentes fonctions d'entreprises et d'organisations présentes dans les unités de production agricole, par les fonctions de production, de création de richesses, de valorisation du site et/ou de la production, de commercialisation, d'innovation, de financement et de gestion, de relations sociales et de management, relevant du leadership dont l'exploitant fait preuve dans la conduite de son exploitation.

L'agriculteur est appelé à un décloisonnement social massif et multiforme (Dubuisson-Quellier & Giraud, 2010). Il doit tisser de nouveaux liens entre lui et les autres selon des modalités spécifiques de passerelles à travers plusieurs points d'articulation qui peuvent relever de la sphère domestique, soit parce que le conjoint est de plus en plus souvent d'origine non agricole et/ou extérieur à l'activité agricole, soit parce que l'agriculteur lui-même a exercé un autre métier avant de s'installer. Cela peut aussi relever de la sphère publique, sociale et économique par la redéfinition de la place de l'agriculture dans la société qui suppose un rapprochement production/consommation par lequel des agriculteurs deviennent acteurs de nouveaux réseaux locaux. Face à ces nouvelles demandes, la réaction des agriculteurs est hétérogène et se lit dans leur inscription (ou non) dans de nouveaux et multiples réseaux sociaux et professionnels de différentes natures, réseaux de producteurs, de conseils techniques, de CUMA, réseaux familiaux, associatifs ou politiques/syndicaux, des réseaux définis par la proximité géographique et territoriale et/ou liés à une proximité institutionnelle, réseaux inégalement mobilisés selon la façon dont les agriculteurs envisagent leur métier et ses liens

au territoire. Certains de ces réseaux relèvent de l'entraide rurale et les CUMA, souvent héritières des groupes d'entraide ensilage, apparaissent comme une forme nouvelle et élargie d'entraide rurale sous l'effet de la modernisation et du machinisme (Sabourin, 2007, loc. cit).

S'agissant de la mobilisation des différents réseaux et de la façon dont se coordonnent les différents acteurs, Van Thilbeurgh et al. (2008) distinguent deux logiques chez les exploitants agricoles : l'une fondée sur l'identification de ressources territoriales localisées et intégrant des dynamiques sociales et naturelles qui dépassent le seul cadre de l'activité agricole, l'autre définie par l'affranchissement par rapport à l'inscription dans des dynamiques locales (de territoire et naturelles). Cela relève d'une reconnaissance inégale par les agriculteurs de l'espace rural comme cadre de vie partagé. Entré dans « l'ère de publicisation des campagnes » (Alphandéry et Billaud, 2009), le rural devient un lieu privilégié d'actions collectives et de collectifs d'acteurs qui cherchent à se réapproprier leur territoire en se servant d'outils relevant du développement local, des projets de Pays, du développement durable. Selon ses rôles dans les projets collectifs et/ou de territoire et sa capacité à interconnecter certains réseaux, l'agriculteur peut être considéré davantage comme un entrepreneur agricole (si on considère le développement au long cours de son activité et de son exploitation) ou un acteur territorialisé (Gulmouchian et al, 2007) quand il initie des projets spécifiques et collectifs de développement agricole intentionnellement envisagés « pour le territoire ».

### **III- QUELQUES TRAJECTOIRES ET MODALITÉS D'AC-TIONS DES AGRICULTEURS-INITIATEURS DANS CES PROJETS COLLECTIFS ET DE TERRITOIRES : ÉTUDES DE CAS**

Le terme d'agriculteur-initiateur, plutôt que celui de leader, est utilisé pour souligner l'importance de la co-construction dans ces projets (entre agriculteurs initiateurs et autres agriculteurs, avec la profession agricole, avec les structures de Pays, les réseaux institutionnels, les collectivités locales). Il s'agit de rappeler l'importance constante des processus d'interactions entre agriculteurs dans le changement technique, les inter-influences entre agriculteurs à partir de leurs propres réseaux et leurs multi-appartenances (Darré, le Guen et Lémery, 1989). Si certains initiateurs sont par ailleurs à la fois des leaders agricoles ou du territoire,

nous les envisageons en tant qu'acteurs territorialisés par leur capacité à interconnecter et mobiliser les réseaux d'acteurs utiles pour une action qu'ils envisagent comme relevant du développement territorial.

Il s'agit d'envisager des trajectoires individuelles d'insertion dans les projets relevant des intentionnalités, différentes ou convergentes, des initiateurs. Les événements biographiques intervenant à des moments particuliers du cycle de vie de l'individu, de la famille, de l'exploitation peuvent créer des tensions identitaires motivant l'action. Ces cas-types ont été choisis et étudiés en fonction de leur rôle dans la définition de projets collectifs, selon leur appartenance à différents réseaux d'acteurs et leur capacité à les interconnecter, selon l'exigence d'autonomie individuelle ou collective dans la mise en place de l'action, selon la nature plus ou moins agricole-centrée ou territoriale des projets qu'ils initient et les passerelles/articulations entre le mode agricole et l'ensemble de la société, selon les identités professionnelles mises en évidence par leur action dans les projets ou les tensions/questions identitaires professionnelles et/ou personnelles révélées à ce sujet, selon le bénéfice personnel qu'ils retirent de leur implication dans ces actions, selon la nature entrepreneuriale ou expérimentale de la démarche.

### **3-1 Un projet d'autonomie énergétique pour la commune porté par un projet de vie personnel et de promotion professionnelle de l'autonomie agricole**

Le projet de réseau de chaleur au bois de cette commune relève de l'action de deux initiateurs qui agissent tout d'abord en tant qu'élus locaux (dont le Maire). Nous présentons la trajectoire d'un initiateur, conseiller municipal en 2005. Celle-ci illustre l'importance des passerelles entre le monde agricole et le territoire local, la société globale. Il a connu une vie professionnelle hors agriculture en région parisienne pendant 10 ans et revendique son retour sur l'exploitation de ses parents comme un choix de vie familial. Motivé par un événement biographique particulier: il est « devenu jeune papa »; son épouse travaille hors du monde agricole. D'abord installé en GAEC laitier, il est désormais seul avec 30 vaches allaitantes sur 32 hectares mais n'est plus agriculteur qu'à mi-temps. Il s'affiche plus motivé par les missions territoriales et de service de l'agriculture, le bocage, le paysage, que la dimension productive proprement dite. Le réseau de chaleur au bois déchiqueté qu'il propose, en accord avec le Maire, pour alimenter certains bâtiments de

la commune, passe très bien auprès des élus municipaux qui valident le projet. Les deux initiateurs aidés par la mission énergie du Pays de Haute-Mayenne et l'ADEME s'occupent du montage technique du dossier et ne s'inquiètent pas de la disponibilité de la ressource car faisant tous deux leur bois, ils savent qu'elle est suffisante localement.

Cependant, leur présentation du projet passe mal auprès des agriculteurs car ils ont tardé à les intégrer au projet. Les deux initiateurs étaient sûrs que, dans une commune où il y a trois CUMA et où les habitudes de solidarité locale sont bien réelles, les agriculteurs prendraient d'eux-mêmes le relais pour organiser l'approvisionnement à l'échelle de la commune. Or, pour les agriculteurs, ce projet est d'abord celui de la commune. Du reste, c'est en tant qu'élus plus qu'en tant qu'agriculteurs que les deux initiateurs du projet ont agi. Il est vrai que ces deux agriculteurs initiateurs ont un positionnement particulier par rapport à la majorité des agriculteurs de la commune; ils sont en démarche autonome et économe, en « autonomie fourragère », voire en agriculture biologique, et membres de la Confédération paysanne, syndicat minoritaire. Sur-tout, en 2004-2005, les techniques et les possibilités d'utilisation du bois déchiqueté sont encore peu connues de la majorité des agriculteurs. Il s'agit de créer une filière de toutes pièces et les deux initiateurs n'ont pas laissé aux autres agriculteurs le temps de maturation nécessaire. Le tournant a lieu en 2007 quand il faut organiser l'approvisionnement en bois pour les besoins croissants du réseau de chaleur local et construire une plate-forme de stockage (coût de 90 000 euros). Les mécanismes d'entraide rurale s'activent et la plateforme de stockage est co-construite avec une dizaine d'agriculteurs qui prennent conscience que l'on doit produire du bois pour rentabiliser la structure et se reconnaissent dans la dimension productive du projet. Cette étape a permis de montrer le projet sous l'angle de la valorisation économique mais aussi de mettre en avant la dimension technique et d'équipement du projet qui a crédibilisé l'ensemble.

L'agriculteur initiateur et son collègue participent parallèlement au montage de la filière bois du Pays de Haute-Mayenne mais s'ils sont précurseurs du bois bocage dans le Pays et ont bénéficié de son soutien par le biais de la mission énergie, ils ne l'ont pas fait dans une démarche de projet pour le Pays, mais pour leur commune.

L'action menée par cet initiateur en tant qu' élu local a participé d'une réflexion sur l'autonomie énergétique à

l'échelle communale qui s'articule à une démarche personnelle, pour son activité agricole, d'autonomie dont il veut prouver l'intérêt économique, environnemental et territorial. S'il refuse l'étiquette « Bio » et l'affichage militant par souci de « ne pas se couper des autres agriculteurs », il veut surtout démontrer l'efficacité de la conduite autonome « J'ai failli arrêter il y a un an et demi mais je suis resté pour prouver que l'autonomie fourragère, ça marche et comme je ne suis pas au terme de cette démarche, je continue, pour ne pas rester sur un sentiment d'inachevé ».

### **3-2 L'initiative individuelle d'un agriculteur qui anime la co-construction d'un outil collectif au sein du réseau CUMA**

Cet agriculteur-initiateur agit par délégation de responsabilité (monde civique selon Boltanski et Thévenot, 1991, *loc. cit.*) au sein du réseau CUMA dès 1992 et jusqu'à sa retraite en 2010, même si, dans un premier temps, il est directement intéressé par l'outil qu'il contribue à développer. Il est devenu administrateur de la FD CUMA de la Mayenne dès 1992. Il est à l'origine de l'intérêt pour le bois déchiqueté dans le mouvement CUMA du département, en lien avec le Directeur de la FD CUMA, dès 1995. Son action se joue essentiellement à travers la capacité de mobilisation du réseau CUMA. Il insiste sur l'aspect outil/technique/machinisme et sur la crédibilité technique des outils liés au bois bocage susceptible de cristalliser la motivation des agriculteurs; cela peut relever d'une justification inscrite dans le mode industriel selon Boltanski et Thévenot (1991, *ibid*). En tant que Président de la CUMA Cepvil de la Mayenne (1995-2010), il met en avant la valorisation d'une ressource économique au profit d'une plus grande autonomie énergétique de l'exploitation agricole. En tant qu'agriculteur, il est personnellement intéressé par l'entretien de la haie et a été un des premiers utilisateurs en Mayenne des déchiqueteuses à bois. Selon lui, la réflexion sur le bois déchiqueté au sein de la CUMA est d'abord passée par les agriculteurs de la Confédération Paysanne, dont il fait partie, avant de s'élargir « à des gens de tous bords ». Bien qu'à titre personnel il défende une agriculture multifonctionnelle offrant des services pour le territoire, son action sur le bois déchiqueté est peu territorialisée. Il faut distinguer ses actions/intentionnalités en tant que responsable CUMA où il avance que la promotion de l'entretien de la haie doit passer par sa valori-

sation économique (monde marchand, *ibid.*), et ses pratiques en tant qu'agriculteur, davantage centrées sur la multifonctionnalité agricole (production, commercialisation, entretien du paysage). À titre personnel et hors CUMA, il s'est impliqué dans un réseau local de vente directe de viande bovine.

### **3-3 Un acteur territorialisé articulant des réseaux de proximité géographique et des réseaux professionnels agricoles départementaux (presses à huile végétale dans le département de Maine-et-Loire et en Layon)**

L'implication territoriale de cet agriculteur-initiateur est matérialisée par son engagement dans les institutions du Pays du Layon; il représente un cas d'acteur territorialisé en mesure d'interconnecter différents réseaux d'acteurs, tant au sein du monde agricole (CUMA, antenne locale de la Chambre) qu'au sein du Pays dont il est le président de la commission agricole.

S'il contribue à construire la première presse à huile à l'échelon départemental, ses actions et ses intentionnalités sont d'emblée et essentiellement tournées vers le territoire du Pays de Loire en Layon. C'est lui qui initie la réflexion sur les presses à huile en CUMA, puis au niveau de la FD CUMA de Maine-et-Loire à partir de réflexions locales, en Layon, sur l'autonomie agricole. En tant que Président de la commission agricole du Pays du Layon, il obtient un soutien par le biais du programme Leader+ dont le territoire (GAL) regroupe également le territoire du Pays Saumurois. C'est lui qui pousse au choix d'un revendeur « local » pour la machine. Sur ces actions, il affiche surtout ses responsabilités au profit du développement territorial et insiste sur son rôle dans l'aménagement du territoire en tant que Président de la commission locale de l'eau (CLE Layon-Aubance « chargée de mettre en place le SAGE »), responsabilité qu'il relie à sa démarche en agriculture raisonnée (certification FARRE).

Ses motivations principales relèvent de l'image de l'agriculture dans la société (« monde de l'opinion », *ibid*). Sa vision de l'autonomie est d'abord collective et territorialisée. Il associe les notions d'entraide, d'autonomie et d'entrepreneuriat. Les actions collectives d'autonomie redéfinissent les contours de l'entraide rurale, qui se renouvelle aujourd'hui par l'entrepreneuriat expérimental et n'est plus seulement cantonnée à l'entraide ensilage:



« Nous entreprenons pour créer de nouvelles formes d'entraide ». Elle s'exerce à travers l'apprentissage collectif pratiqué dans la co-construction de la presse à huile végétale pure départementale qui a constitué une étape nécessaire pour les agriculteurs du Layon en vue du pôle d'excellence rurale du Pays.

### **3-4 Une démarche entrepreneuriale par des acteurs « considérés comme moteurs » localement et désignés par l'instance agricole locale de mise en place du PER (Layon, Maine-et-Loire).**

Les initiateurs (10 personnes) désignés par le responsable technique de l'antenne locale (Layon-Saumurois) de la Chambre départementale d'agriculture ont été choisis sur un critère de proximité géographique et sur leur capacité à s'impliquer dans les actions collectives. Ils s'inscrivent dans des systèmes de production variés (éleveurs laitiers, bovins-viande, céréales et porcs; il y a même un pépiniériste et un viticulteur) mais sont en majorité des polyculteurs-éleveurs. Ils ne sont pas tous bénéficiaires directement de l'outil et seulement la moitié d'entre eux a bénéficié de la presse à huile semi-mobile de Maine-et-Loire.

Si la motivation principale a bien été l'autonomie alimentaire, l'aspect innovation, le caractère entrepreneurial de la démarche (il n'y a que 4 installations de ce type en France), la réflexion et la prise de risque collective et partagée au profit d'une action de développement local ont été des motivations fortes.

Ils définissent l'autonomie comme la capacité à recréer des filières de production comme l'avaient fait leurs parents et grands-parents. L'autonomie exige une bonne maîtrise économique et technique de son exploitation et pousse à se réapproprier des pans entiers de son métier, depuis la réflexion technique, jusqu'à la commercialisation de ses productions (monde marchand, *ibid*). Beaucoup d'agriculteurs de ce groupe se sont lancés dans une démarche visant à réapprendre le fonctionnement des marchés agricoles pour pouvoir vendre eux-mêmes leurs productions (céréalières, oléagineuses). Le projet de filière locale relève d'une stratégie de diversification et de valorisation économique, qui participe de l'autonomie, mais ne les ancre pas dans une agriculture de services. Cependant, offrir un produit de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire pour le bétail, permettre une bonne traçabilité du produit par la maîtrise locale de la chaîne de production, c'est une façon aussi

d'envisager la progression professionnelle en valorisant son travail au-delà de l'acte de production. Pour la plupart, ils ne sont pas dans les réseaux dits de l'agriculture « durable ». Ils évoquent plus un projet de développement agricole local qu'un projet de territoire même s'il a bien été fortement porté par le Pays par le biais du PER.

## **IV- PERCEPTIONS DES ACTEURS DES DIMENSIONS D'AUTONOMIE ET DES ASPECTS SOCIO-TERRITORIAUX DES ACTIONS ÉTUDIÉES**

### **4-1 Les contours de l'autonomie agricole**

Pour beaucoup d'agriculteurs, la motivation d'implication dans ces projets relève de la valorisation économique d'un produit dont on dispose sur place à partir de la représentation dominante d'une agriculture de production. Dans les deux cas, ces projets touchent une majorité d'éleveurs produisant, même s'ils ont en système de production autonome et économe, du lait, des céréales, de la viande, sans valeur ajoutée qualitative particulière généralement écoulés par le biais de coopératives ou d'autres organismes collecteurs. La mise en place d'une filière locale d'approvisionnement en huile et tourteau fermier apporte une valorisation économique supplémentaire sur une partie de la « production de masse ». Pourtant, les agriculteurs initiateurs des projets de presse à huile indiquent qu'ils n'ont à aucun moment sollicité l'aide de la filière oléagineuse française et ses différents organismes (Sofiprotéol) : « C'est une question qui ne s'est même jamais posée ! » (Entretiens 2008). L'utilisation de ces outils intéresse surtout les éleveurs (à 80 % dans le cadre de la presse fixe du Layon) pour le tourteau. Cependant, l'autonomie énergétique qui était l'ambition première de ces outils en 2005 s'est transformée en objectif d'autonomie alimentaire pour l'élevage et le tourteau est devenu le produit essentiel et l'huile, le coproduit.

L'autonomie se traduit collectivement par une volonté de réappropriation de certaines techniques et outils. L'autonomie est pensée comme devant bénéficier d'une co-construction collective, fortement ancrée dans le réseau CUMA et portée par des valeurs de qualité technique et technologique, de performance en machinisme, d'innovation, d'expérimentation reliées à la notion d'entrepreneuriat (« monde industriel »). Or, l'auto-construction participe fortement de la co-construction à l'œuvre dans ces projets. Concrètement l'auto-construction « en groupe » a constitué une étape importante. Concernant la presse à huile végétale

du Layon, une trentaine d'agriculteurs se sont relayés pendant plusieurs semaines pour le montage des cellules de stockage. La construction d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté en nord Mayenne a bénéficié du recours aux réseaux d'entraide agricole.

La dynamique d'autonomie se double d'une dynamique entrepreneuriale voire expérimentale également visible par le choix juridique de structuration de l'action : le statut coopératif à travers les CUMA est le plus fréquemment utilisé, mais le choix de mise en place d'une SCIC (statut qui n'existe que depuis 2001) est précurseur à l'époque (Haute-Mayenne), créant une vraie « coopérative de territoire ».

Par ces projets, les agriculteurs élargissent les contours de l'autonomie en se réappropriant l'acte de commercialisation et l'organisation de filières. La relocalisation d'une presse à huile végétale fixe en Layon en 2010 (CUMA H2L) permet d'élargir la capacité des agriculteurs « à être leurs propres commerçants » à partir d'une SAS qui gère la partie commerciale<sup>6</sup>, le statut CUMA ne permettant pas la vente de produits agricoles. Au-delà, un groupe local s'est constitué en dehors des réseaux de conseil agricole habituel pour s'auto-former sur le commerce agricole. L'autonomie, cela peut être aussi s'affranchir des conseils techniques de l'agri-business, voire des grandes coopératives, dont on craint qu'ils soient à la fois « juge et partie ».

Ces projets sont portés par des réseaux professionnels qui promeuvent les notions d'agriculture économe et autonome ; il s'agit du réseau CUMA et du réseau FD Civam. La FD Civam est devenue relais info énergie pour l'ADEME au niveau du département de la Mayenne et la FD CUMA est devenue relais-bois-énergie. La place du réseau CUMA est particulière par sa capacité à interconnecter différents réseaux de pratiques agricoles. Par leur assise locale, les CUMA touchent une grande diversité d'agriculteurs, des « bio » aux plus conventionnels qui peuvent être à même de partager/mutualiser les mêmes matériels (moissonneuse-batteuse, outils pour l'ensilage ou pour l'entretien de la haie). La FD Civam intervient de façon particulière dans les projets énergétiques du Pays de Haute-Mayenne du fait de la délégation de responsabilité « mission énergie » qu'elle a reçue de 2003 à 2010 et si son action touche les agriculteurs du Pays, c'est plus par ce biais qu'au titre de son affichage premier sur les pratiques et conceptions de l'agriculture.

<sup>6</sup> 75 % du tourteau est repris par les éleveurs. L'huile est vendue à 99 %.

Cependant, elle a pu étendre son réseau d'action à d'autres missions, d'autres acteurs et d'autres agriculteurs que ceux de l'agriculture économe et autonome qu'elle côtoie habituellement ; certains agriculteurs ont élargi à cette occasion leur réseau professionnel habituel et conforté leur évolution vers des pratiques autonomes en rejoignant les Civam (exemple d'un « agriculteur-initiateur » qui ne connaissait pas les Civam avant de se lancer dans le bois déchiqueté). Ces projets permettent d'interconnecter différents réseaux d'agriculteurs au profit d'une certaine multifonctionnalité agricole qui n'est cependant pas reconnue par tous comme telle ; pour beaucoup, la dimension de valorisation économique l'emporte.

L'interconnexion de différents réseaux d'agriculteurs, institutionnels ou non, et de réseaux socio-territoriaux et de proximité géographique a été une condition de l'existence de ces projets, condition défendue par les structures de Pays et les collectivités locales qui ont cherché à rassembler « le plus largement possible », particulièrement pour la filière bois déchiqueté. Les agriculteurs initiateurs locaux ont su interconnecter différents réseaux d'acteurs au profit d'un développement local ou territorial. Or, on relève différents niveaux d'appropriation de l'autonomie entre les initiateurs de ces projets (agriculteurs ou non) et les autres participants. Cela conditionne la façon dont ces projets ont été présentés aux agriculteurs par les élus, les techniciens, les agriculteurs-initiateurs pour les motiver à s'engager dans ces filières ; une pédagogie de l'action, en somme, qui a mis en avant l'aspect « valorisation économique » plutôt que la dimension environnementale et paysagère, quand bien même ces projets ont été souvent initiés par des agriculteurs « durables » voire bio. On craint d'aller contre ce qu'on suppose être les identités professionnelles majoritaires des agriculteurs et de ne réunir que les habituels convaincus. Ainsi, la SCIC HMBE a réuni les agriculteurs autour d'un projet de valorisation économique et énergétique et n'a évoqué l'entretien du bocage que dans un second temps, même si les agriculteurs ont été engagés à signer un engagement avec la SCIC qui exclut les arrachages massifs de haies. On a plutôt publicisé ces actions en les reliant à d'autres réalisations « énergétiques » du Pays de Haute Mayenne, comme l'achat groupé de panneaux photovoltaïques (par l'intermédiaire de l'association Lucioles Énergie +), projets davantage envisagés comme de la valorisation économique que de l'autonomie énergétique.

#### 4-2 La dimension socio-territoriale de ces projets

Les deux types de projets étudiés (huile végétale pure en filière courte et déchetage du bois) s'inscrivent à des degrés divers dans des démarches de Pays ou de territoire.

La structuration d'une filière locale de bois énergie a eu besoin des capacités d'organisation et d'ingénierie territoriale du Pays pour rassembler autant d'acteurs et organiser l'approvisionnement. Les agriculteurs sont impliqués soit directement, soit par le biais d'organisations professionnelles agricoles qui sont fortement parties prenantes de ces projets, par le biais du réseau CUMA ou des Civam qui défendent soit la dimension de qualité du travail, de mutualisation technique, soit la capacité des agriculteurs à proposer une agriculture multifonctionnelle fortement attendue par le Pays. La structuration de la SCIC entérine la dimension mutipartenariale et territoriale du projet qui regroupe les territoires, Communautés de Communes, Pays, collectivités locales et la très grande diversité d'acteurs du territoire impliqués, des agriculteurs, des industriels et des usagers associatifs ou simples citoyens réunis par le biais de deux Cigales.

La filière huile végétale pure et tourteau fermier en CUMA implique plutôt le monde agricole à partir d'une agriculture de production et concerne extrêmement peu les non-agriculteurs, même si le projet est fortement porté par le Pays de Loire en Layon dans un objectif de développement local et de valorisation économique du territoire. Le Pays vient en support, en soutien d'une action co-construite par les agriculteurs et les réseaux agricoles professionnels habituels comme la FD CUMA et l'antenne locale de la Chambre en Layon-Saumurois. Le Pays de Loire en Layon a laissé agir les structures compétentes et les agriculteurs ont piloté de bout en bout le projet, ils en ont choisi la structuration juridique (CUMA et SAS) voire l'échelon/le rayon d'action: le fonctionnement de la presse à huile semi-mobile du Maine-et-Loire à l'échelon départemental relève du choix des agriculteurs initiateurs en Layon.

Si la question de l'autonomie et de la dimension territoriale n'est pas toujours bien appropriée par tous, cela peut être dû au caractère multidimensionnel des actions menées (entrepreneuriat agricole et expérimentation en machinisme, valorisation économique, mutualisation de moyens et entraide rurale, autonomie alimentaire et agricole, multifonctionnalité agricole et services rendus au territoire). Si les intentionnalités des initiateurs mettent en avant la question de l'autonomie, pour beaucoup d'autres agriculteurs, la valorisation économique ou l'expérimentation en machinisme

l'emportent et correspondent mieux à la représentation dominante que l'on se fait de la profession agricole, une agriculture de production.

#### CONCLUSION

Ces projets choisis sur trois critères (le caractère collectif et/ou territorial des projets, la valeur d'autonomie et l'implication initiale des agriculteurs) rappellent que l'acteur agricole pris dans une globalité n'existe pas et que chaque acteur lui-même relève d'une pluralité de dimensions (personnelle, familiale, identité professionnelle). L'acteur agricole peut être envisagé en tant qu'acteur territorialisé relevant de territorialités multiples ou comme un entrepreneur agricole, voire un entrepreneur rural, selon la nature des actions et selon la place que l'agriculteur assigne aux fonctions socio-territoriales dans son activité. L'engagement dans l'action collective met en avant sa capacité à articuler différents réseaux d'acteurs, de proximité géographique ou institutionnelle, réseaux professionnels agricoles divers, réseaux familiaux, réseaux sociaux plus ou moins en lien avec le développement territorial. Les stratégies et trajectoires, loin d'être univoques dans ces projets d'autonomie aux contours plus ou moins larges et au contenu multidimensionnel, conduisent à interconnecter des réseaux d'acteurs parfois peu reliés (des agriculteurs conventionnels par exemple amenés à se rapprocher du réseau Civam par le biais des questions énergétiques mais sans entrer pour autant dans les pratiques agricoles promues par le réseau). Ces interconnexions peuvent se réaliser à partir de segments marginaux de l'activité de l'agriculteur ou qu'il considère comme marginaux par rapport au cœur de son métier et ne remettent pas nécessairement en cause, du moins dans un premier temps, sa représentation du métier.

Parallèlement, le rôle tenu par les CUMA met en avant leur capacité à fédérer des agriculteurs portant des pratiques et des visions/représentations différentes de leur profession. Par l'insertion de ces projets agricoles dans des ambitions et stratégies de territoires à des degrés divers, on a élargi l'action, et les promoteurs territoriaux de ces projets (élus, techniciens, agriculteurs-initiateurs) ont ressenti le besoin de gommer les aspérités entre agriculteurs, d'éviter de poser directement la question des missions et fonctions territoriales et de services de l'agriculture, environnement, paysage, ou des pratiques agricoles. Les agriculteurs-initiateurs, parfois militants de réseaux associatifs et durables, ont joué

le jeu au nom de la réussite d'un projet collectif et territorial dans le but de « sortir ces actions du réseau de militants pour toucher tous les agriculteurs ». Pour autant, ces actions contribuent bien à proposer une autre image de l'agriculture, portée par la dimension territoriale et l'offre de services. Cet aspect est bien perçu par les élus, les collectivités locales ou les associations d'investisseurs-particuliers membres de la SCIC HMBE. La dimension socio-territoriale semble être la moins reconnue ou la moins partagée alors que celles d'autonomie et de valorisation économique d'une ressource locale (de diversification agricole, en somme), volontairement mise en avant par les promoteurs des projets, sont mieux appropriées et partagées.

La dimension collective de ces projets contribue à étendre voire à redéfinir l'entraide rurale, par l'élargissement du contenu des actions et de l'échelon spatial mobilisé, par le nombre d'agriculteurs impliqués, par les moyens liés à la mutualisation, par la mise en place d'une structuration juridique spécifique. Les actions des agriculteurs-initiateurs s'exercent dans un contexte temporel et territorial (une politique de Pays, une politique énergétique nationale, un événement fondateur pour le territoire) interférant sur le cycle de vie de l'exploitation agricole, lui-même orienté par des événements biographiques de la vie de l'exploitant.

Considérant le contexte au sens large, la notion de ressources territoriales peut être évoquée (Gumuchian et al., 2007), relevant autant de la capacité des acteurs à organiser l'action par le biais des politiques et structures de territoire, que la capacité collective de mobilisation autour de la valorisation d'un potentiel latent sur le territoire, qu'il s'agisse du « petit-bois » utilisé en bois déchiqueté ou une production habituellement considérée comme une simple matière première pour l'agro-industrie et peu spécifiée par sa qualité.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALPHANDÉRY Pierre, BILLAUD Jean-Paul, 2009, Retour sur la sociologie, *Études Rurales*, Éditions de l'EHESS, 2009/1, n° 183, p. 9-22.
- BERTEAUX Daniel, 2010, *L'enquête et ses méthodes: le récit de vie*, A. Colin, 3e édition, 127 p.
- BESSIÈRE Céline, GIRAUD N. et RENAHY N., 2008, Famille, travail, école et agriculture, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, n° 88, pp. 5-19.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la Justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, NRF Essais, 483 p.
- CORDELIER Serge, LE GUEN Roger, Élections professionnelles et conception de l'entrepreneuriat (1983-2007), in Bertrand Hervieu et al., *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, Paris, p 145-191.
- DARRÉ J-P, Le Guen R. & Lémery B., 1989, « Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture », *Économie Rurale*, n° 192-193, pp. 115-122.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie, GIRAUD Christophe, 2005, Les agriculteurs entre clôtures et passerelles, *Économie rurale*, 2005/5-6 chapitre IV (n° 289-290), p 111-129.
- DUFOUR Annie, BERNARD Cécile, ANGELUCCI M-A., 2003, Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des coteaux du Lyonnais, *Ruralia*, n° 12-13, p. 191-215.
- GABORIAU D. et al., 2009, *Produire autonome et économe, un enjeu décisif en productions laitières*, FN Civam, 24 p.
- GODIN Mélusine, 2005, *Attitude des agriculteurs face à la montée des préoccupations environnementales: cas de l'énergie dans la région Bugeois-Vallée*, mémoire INH, 53 p.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 186 p.
- GUMUCHIAN Hervé et PECQUEUR Bertrand, (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Économica-Anthropos, 252 p.
- HOUÉE Paul, 1989, 2e édition 1996, *Les politiques de développement rural*, INRA-Économica, 321p.
- LÉMERY Bruno, 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du travail*, n° 45, pp. 9-25.